

### Article 1. Présentation du tremplin

Ce règlement présente et fixe les conditions d'organisation d'un « tremplin musical » organisé par l'association de Mâles Fêteurs, Siret n°525 398 541 000 17.

Nos objectifs sont de faire connaître des groupes amateurs, et d'ouvrir les sens de notre public à de nouveaux talents et à de nouvelles œuvres.

Ce tremplin se déroulera en 2 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : sélection de groupes sur écoute, sur la base de candidatures libres.
- 2<sup>ème</sup> phase : organisation d'une soirée « découverte des groupes sélectionnés » en conditions professionnelles.

Nous retiendrons les candidatures déposées avant le 1 mai 2017.

Courant juin, nous annoncerons les groupes sélectionnés pour la soirée découverte.

Entre Juin et le vendredi 22 septembre 2017, organisation technique de la soirée avec les groupes retenus et nos techniciens.

Vendredi 22 septembre 2017, « soirée tremplin » du festival Viens Chercher Bonheur sur le site même du festival à Meigné-le-Vicomte (49)

Samedi 23 septembre 2017, festival Viens Chercher Bonheur 2016, avec notamment le vainqueur du tremplin (voir ci-dessous)

### Article 2. Candidatures

Tout groupe ou artiste musical, peut présenter sa candidature, sans limite d'âge, ni géographique, ni linguistique ou autre. Evidemment, nous retiendrons en priorité des artistes ayant une utilité à participer à cette soirée découverte. Malgré tout, nous refuserons par exemple les candidatures de Metallica ou même des Têtes Raides... C'est le règlement !

Le dossier d'inscription peut vous être envoyé par email sur demande.

Les candidats devront se faire connaître en nous faisant parvenir le dossier d'inscription complet avant le 1<sup>er</sup> mai 2017.

Ce dossier comportera bien :

1. La fiche d'inscription et de présentation du groupe.
2. Un CD d'écoute des 3 morceaux présentés (composition perso de préférence, mais tout est autorisé !). Possibilité également d'envoyer des titres au format .mp3 par mail.
3. Un plan de scène.
4. Une fiche technique.

Ce dossier rempli peut nous être communiqué par papier ou par voie informatique.

L'envoi du dossier d'inscription vaut acceptation de ce règlement et, surtout, des conditions de participation à la soirée découverte.

### Article 3. Sélections

A partir du 1<sup>er</sup> mai, un jury (souverain !) composé par les membres de l'association de Mâles Fêteurs écoutera et sélectionnera des candidats.

Les écoutes pourront être faites à partir de CD ou de titres .mp3. 3 morceaux seront prioritairement écoutés, le reste des œuvres à l'écoute pourra être écouté mais de manière facultative.

Notre choix n'aura pas de critères objectifs... seuls le plaisir et l'attrait artistique nous guideront.

3 groupes ou artistes seront sélectionnés. 2 groupes supplémentaires seront sélectionnés, mais en liste de secours.

Chacun des candidats recevra une réponse positive ou négative avant le 15 juin 2017.

Les candidats retenus devront confirmer, sous une semaine, leur participation à la soirée découverte **ET la possibilité en cas de victoire de revenir (ou rester tout simplement) pour la soirée concert du samedi**. Il en va du respect des organisateurs mais également des autres groupes non retenus !

### Article 4. Préparation de la soirée :

Pour la soirée découverte, nous fournirons :

- La scène (couverte sous chapiteau),
- La sonorisation de façade et de retour, et le sonorisateur si vous le souhaitez,

- Les lumières, et un technicien lumière si vous le souhaitez.
- La salade, le parking, les toilettes, les cuisines, etc...

En fonction des groupes retenus, nous essaierons d'approcher au mieux les besoins techniques de chaque groupe (d'après vos fiches techniques envoyées à l'inscription).

#### Article 5. **La soirée découverte :**

Chaque groupe aura 45 minutes de temps de scène. Les groupes seront intercalés avec 25-30minutes de changement de plateau.

La soirée démarrera à 20h et se terminera...plus tard !

Les changements de plateau devront être assurés par le groupe sortant, par le groupe entrant, et par des techniciens et bénévoles mis à votre disposition.

Le bon déroulement de ces changements de plateau participera à notre appréciation et à l'image que véhiculera votre groupe auprès de ce petit monde culturel.

La soirée sera d'accès **gratuite**. Nos moyens d'annonces et de communication habituels seront mis en œuvre pour alerter et attirer le public le plus large et le plus nombreux possible (radio, presse écrite, emailing, etc...). Nous comptons également sur vos relais et réseaux pour favoriser l'esprit de cette soirée : « DECOUVERTE » !

#### Article 6. **Offrandes-rémunérations et autres sottises**

Chaque candidat « retenu et présent » à la soirée recevra :

- Le droit de participer à la soirée découverte (et oui !).
- Un défraiement pour la soirée (100€)
- Nourritures et boissons pour la soirée. Vous êtes chez vous ☺
- Une publicité sur notre site internet.
- Une mention sur nos matériels de communication pour la soirée tremplin.
- Une ovation du public à chaque morceau (quoique : ça dépend d'eux !).
- Un coup de rideau sur le nez s'il dépasse les 45 min.
- La bise de notre président, si vous le souhaitez.

Au terme de la soirée et suite au vote du jury (toujours souverain !), chaque candidat malheureux recevra une entrée gratuite par membre du groupe pour le festival Viens Chercher Bonheur du lendemain + 3 autres places (ex : place de 3 zicos = 7 places).

Le vainqueur du tremplin se verra invité sur la scène du festival Viens Chercher Bonheur qui se déroulera le 23 septembre 2017 aux mêmes conditions que celle du tremplin mais avec pour cadre THE FESTOCH !

Voilà pour les gains : l'essentiel est la découverte de vos œuvres, l'ouverture de notre et de votre public...

Et enfin, vu nos expériences et celles de nos collègues bénévoles et organisateurs de tremplins, nous offrirons : Une publicité monstrueuse et dénigrante à tout candidat sélectionné qui n'honorerait pas poliment et correctement sa sélection... Une absence ou un empêchement, c'est possible, mais ça se gère avec tact ! Une soirée organisée par des bénévoles... ça se respecte ! ... Ca, c'est dit !

#### Article 7. **Mot de la fin**

Que vive la musique !!!! ... **Venez chercher bonheur !**

*Par l'envoi de votre dossier de candidature, vous déclarez accepter ce règlement !*